

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. Lafitte et Co, place de la

Bourse, 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Poste mixte, Omnibus mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Bordeaux, Périgueux, Agen, etc.

Cahors, le 27 Janvier 1874

En aucun temps l'Eglise catholique n'a été aussi attaquée qu'aujourd'hui. Nos malheurs dans la guerre avec l'Allemagne ont été pour elle une calamité extrême, parce que nos ennemis ont compris très-habilement qu'en poursuivant chez eux le catholicisme ils trouvaient des adhérents et des complices chez nous, parmi ces hommes qui ont la haine de toutes les choses saintes, et qui veulent faire table rase de l'enseignement religieux.

Dans ces pénibles circonstances, quand la prudence et la modération sont une loi de salut public, le clergé français a un rôle patriotique à remplir. Restons tous, prêtres et laïques dans notre rôle de Français et de catholiques, en nous rattachant aux seuls principes incontestés qui sont le patrimoine commun des divers partis conservateurs. Ne nous attachons, à l'heure actuelle, à aucune solution exclusive; ménageons, au contraire, toutes les situations en tenant compte des événements et des nécessités. Ne nous faisons pas surtout les auxiliaires des évêques allemands qui ne cessent d'affirmer leur dévouement envers l'empereur Guillaume, en même temps qu'ils se plaignent de sa politique envers eux. Ces prélats nous tracent eux-mêmes la ligne de conduite à suivre, quand ils joignent chaque jour à leurs protestations éloquentes contre la persécution la manifestation non équivoque de l'hostilité et de la haine contre la France.

L'Italie est livrée à l'arbitraire des maîtres de Rome, l'Espagne s'agitte dans la révolution, le Portugal verse dans le septicisme, l'Autriche est impuissante, la Belgique est trop petite, la Pologne est trop anéantie, l'Amérique du Sud est trop loin. Telle est l'état réel des puissances catholiques. Dans ce grand abandon et ce grand déchirement, la France est encore la nation qui peut faire le plus pour l'Eglise; mais il est indispensable pour cela, que les défenseurs de la foi ne puissent pas être considérés comme une secte politique. C'est ainsi qu'ils travailleront efficacement à relever la Patrie, et par la Patrie, l'Eglise sera raffermie et fortifiée.

La circulaire de M. le duc de Broglie, que nous avons publiée samedi, est très commentée par toute la presse française. C'est, en effet, l'exécution de cette circulaire qui va le plus préoccuper un certain nombre de communes, qui ont besoin d'être protégées contre le désordre.

Le Moniteur universel apprécie la circulaire en ces termes:

Le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, dans ses limites de sept ans, est irrévocablement établi, et personne, absolument personne, ni dans l'Assemblée, ni, à plus forte raison, hors de l'Assemblée, n'a le droit d'y porter la moindre atteinte, et quiconque essaierait de le faire, ferait un acte de factieux, punissable, quoique impuissant.

Le Constitutionnel est également satisfait et il exprime son approbation dans les termes suivants:

Nous félicitons M. de Broglie d'avoir consigné dans cet important document, qui sera au regard de notre politique intérieure d'un poids égal à celui des déclarations récentes de son collègue M. le duc Decazes pour notre politique étrangère, une affirmation aussi nette et aussi complète qu'on pouvait le désirer du gouvernement mac-mahonien.

La Patrie expose des idées analogues:

La circulaire de M. le duc de Broglie se termine par une affirmation très-nette du septennat. Cette formule politique doit être, pendant sept ans, le programme unique de tous les conservateurs; cette base est le terrain commun sur lequel ils doivent rester, unis et militants; la trêve des partis ne peut trouver que là sa garantie et sa réalité.

Le pouvoir septennal est élevé, dit M. le duc de Broglie, « pour la durée que la loi lui assigne, au-dessus de toute contestation. » Il en conclut avec raison que la seule condition politique à exiger des maires et des adjoints est d'apporter tout leur concours à ce pouvoir, « et de ne se prêter à rien de ce qui pourrait l'ébranler ou l'amoindrir. »

Le même respect doit s'étendre à l'Assemblée c'est logique, puisque le pouvoir exécutif émane de son choix, et M. le duc de Broglie a bien fait de ne pas la laisser oublier dans ce programme, car la plupart des attaques dirigées contre l'Assemblée ne font que prendre une voie détournée, pour mieux frapper la présidence elle-même.

Nos pas s'armer contre le pouvoir exécutif, les impatients de l'opposition radicale dirigent leurs coups contre la Chambre, dans cet espoir que si elle disparaît, le pouvoir qu'elle a créé s'écroulera promptement.

Il est essentiel que de pareils calculs soient déjoués d'avance, et que le pays ne soit pas livré au tourment incessant de pareilles anxiétés.

La Presse demande « si on peut accuser le cabinet d'une arrière-pensée de restauration monarchique quand il déclare aussi formellement que, durant sept années, le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon est élevé au-dessus de toute contestation. »

Le Journal de Paris déclare que la circulaire du duc de Broglie « se distingue par l'élevation de son esprit et la modération de son langage. »

Le Soir rappelle que, « depuis quelques jours, le langage des journaux qui soutiennent le plus vivement le ministère, était de nature à enlever leurs dernières illusions aux personnes qui refusaient de prendre au sérieux la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, et qui espèrent voir sortir une nouvelle révolution de la discussion des lois constitutionnelles. »

Les journaux républicains attaquent naturellement la circulaire. Ils trouvent qu'une trêve de sept ans est insuffisante, et qu'il faut purement et simplement proclamer la République définitive. Supposons que ces vœux sont exaucés, et que la République définitive est proclamée, qu'arrivera-t-il alors? Avons-nous, pour cela, une ombre de stabilité? A qui fera-t-on croire que la République soit en France un gouvernement sérieux, pouvant avoir une durée sérieuse? Demandez plutôt à M. Naquet, l'un des chefs de l'extrême gauche. Il disait, il y a quelques semaines, à la tribune même de l'Assemblée nationale, que le caractère de l'état républicain était le provisoire perpétuel.

Dans la presse légitimiste, les esprits modérés approuvent les déclarations de M. le duc de Broglie sur le septennat du maréchal Mac-Mahon; mais l'Union est fort irritée. Elle ne comprend pas qu'après le désarroi de la restauration monarchique, il faut donner à la France un repos nécessaire, une sorte de trêve lui permettant de relever ses forces, détruites, sans qu'il en coûte à qui que ce soit le sacrifice définitif de ses préférences intimes. Ce journal qui a fait tant de mal critiqué vivement la circulaire de M. le duc de Broglie. Il déclare que la politique exposée par la circulaire est « à double face » et qu'elle « compromet la dignité de l'Assemblée. » Il reproche au ministre de l'intérieur « de ne pas demeurer fidèle aux engagements qu'il a pris et » il menace de la défection prochaine de la droite le gouvernement du maréchal. »

En vérité, une telle politique est désolante, mais on peut se rassurer pour le résultat. L'Union ne compte dans l'Assemblée qu'une quinzaine d'adhérents, qui déjà à plusieurs reprises se sont mêlés à toutes les nuances de la gauche pour combattre la politique qui, heureusement, est sortie victorieuse des dernières délibérations parlementaires. Ayons donc confiance dans la majorité de l'Assemblée et dans la clairvoyance du gouvernement.

Revue des Journaux

Patrie.

Il se faisait, depuis quelques jours, un certain bruit autour du nom d'un député de la gauche, rédacteur d'un grand journal républicain dit modéré, qu'on accusait d'avoir, dans une correspondance avec un journal anglais, émis des opinions ou commenté des faits qui, surtout dans les circonstances toutes particulières où se trouve placée la France, pouvaient paraître de nature à embarrasser notre pays et à favoriser au contraire la politique d'une nation voisine. Ce bruit avait pris tant de consistance et la situation était devenue tellement difficile pour ce député, qu'il s'est décidé à rompre le silence et à donner de longues explications dans une lettre qu'il adressa au Siècle. Ce député est M. Schérer, et voici quel est son cas :

M. Schérer est, à ce qu'il avoue lui-même, un correspondant du Daily News. C'est, selon nous, une première faute, car nous comprenons peu qu'un député, qui est mieux à même

que personne de connaître les secrets de notre politique, n'hésite pas à les transmettre à une feuille étrangère. Ce député fit-il d'une extrême réserve, — et alors il remplirait mal son rôle de correspondant, — qu'il s'exposerait toujours à des accusations du genre de celles qui pèsent sur le représentant de Seine-et-Oise. Mais, comme on va le voir, ce n'est point par la réserve et le patriotisme que se distinguaient les dépêches de M. Schérer au Daily-News. Voici, en effet, ce que, toujours d'après sa propre version, il envoyait, le 31 décembre dernier, au journal de Londres :

« En ce qui concerne l'Orénoque, le gouvernement italien n'a aucun intérêt à en exiger le rappel, puisque, si la conduite de notre cabinet le rendait nécessaire, l'Italie trouverait dans la présence de ce navire à Civita-Vecchia le cas de guerre dont elle pourrait avoir besoin. »

Le ministre de l'intérieur considéra, avec grande raison, comme fort singulière, sous la plume d'un député français, cette façon d'indiquer à l'Angleterre, et, par la presse de ce pays, au monde entier quel moyen pourrait trouver l'Italie pour faire la guerre à la France, et en conséquence, toujours d'après M. Schérer, il arrêta la dépêche. Là dessus grande irritation du député et débordement de ce fiel qu'on ne croirait pas devoir entrer si fortement dans l'âme des dévots... protestants. M. Schérer écrivit aussitôt à M. de Broglie pour se plaindre de la suppression de sa dépêche, une lettre dans laquelle on trouve la phrase que voici :

« Je déclare que j'accepte hautement la responsabilité de ma dépêche, et je reconnais bien volontiers qu'elle a dû sembler fâcheuse à une administration dont elle mettait à découvert l'impéritie politique. » — Ah ! pourquoi M. Schérer n'est-il pas aux affaires? L'Europe serait sans doute à nos genoux, car il n'établirait, certes, aucune impérite, et il déploierait assurément tous les talents dont a fait preuve, dans ses relations avec l'Allemagne son corréligionnaire politique, M. Jules Favre.

Très fier, d'ailleurs, du contenu de ce brillant envoi au Daily-News, M. Schérer ajoute, dans sa lettre au ministre, que « ce n'était pas la peine de supprimer sa dépêche, » parce qu'on ne pouvait en empêcher l'expédition par la poste. » Et c'est là, sans doute, ce qu'il fit. Cependant, M. de Broglie eut la condescendance de répondre au député : « La dépêche dont il est question aurait eu pour effet d'indiquer à un gouvernement étranger un moyen, suivant vous, sûr et facile d'engager la France dans une nouvelle guerre. Vous êtes libre, comme vous me le faites observer, de réitérer le même conseil et le même avertissement par la poste; il ne dépend pas de moi de vous en empêcher. La conscience publique jugera le patriotisme de ce procédé. » M. Schérer ne se tint pas pour battu, et dans une nouvelle réplique au ministre, il déclara n'avoir aucune raison de décliner l'appel à la conscience publique.

Dans la lettre qu'il écrivit aujourd'hui au Siècle, et où il a intercalé la correspondance que nous venons d'analyser, M. Schérer n'a rien perdu de sa fermeté ou plutôt de son audace, et il prétend encore que « par cette dépêche, si le conseil qu'elle donnait avait été suivi, il n'aurait imposé aucun sacrifice sans dignité pour son pays, mais qu'il aurait

» seulement infligé un échec à la politique » vacillante et anti-patriotique du gouvernement. »

Nous estimons que M. Schérer a tort de s'en rapporter à la conscience publique; elle le jugera et elle le condamnera sévèrement. Quand, dans les circonstances si difficiles où se trouve placée la France, un homme, un député français avoue qu'il serait heureux, par une dépêche insérée dans un journal étranger et souvent hostile à notre pays, de renverser un cabinet dont le patriotisme ne peut être mis en doute, cet homme-là, ce député, commet une méchante action; il prouve qu'avant d'être l'homme de la patrie, il est l'homme d'un parti; car, en tout état de cause, mais surtout dans la situation où nous sommes, c'est une mauvaise chose que de renverser un ministère sur une question de politique étrangère. Au surplus, il est évident dès à présent que M. Schérer n'aurait pas hésité à faire partie de cette caste, prétendue politique, qui au mois d'août 1870, désirait presque la défaite française, parce que cette défaite devait infliger, suivant l'expression de notre député, un échec au gouvernement impérial; il est évident encore que M. Schérer n'aurait point hésité à prendre sa part du mouvement du 4 septembre, alors qu'on profita des victoires de l'ennemi pour assouvir des haines politiques. Nous avons cru jusqu'ici que M. Schérer n'était point de cette classe-là; nous voyons clairement aujourd'hui que nous nous étions trompés. C'est une nouvelle déception; il paraît que les républicains, même ceux qui s'intitulent les plus modérés, sont décidés à nous en infliger chaque jour de pareilles.

Paris-Journal.

Les hommes honnêtes, dévoués à la patrie et à la société, se partagent en trois groupes; ils sont ou royalistes, ou impérialistes, ou républicains modérés.

Les royalistes peuvent être fiers de la maison de France. Son chef se distingue par des vertus rares, religion, loyauté, pureté de cœur et noblesse d'âme; les princes d'Orléans ont prouvé leur patriotisme et leur vaillance; la fusion des deux branches facilite l'union des classes dirigeantes avec des institutions adaptées aux exigences de notre démocratie comme aux meilleures traditions du passé.

Pourquoi la royauté n'a-t-elle pas été restaurée? Pourquoi la France n'est-elle pas confiée à cette maison à laquelle elle a dû surtout son glorieux passé? — La nation et l'Assemblée ont reculé devant des illusions qui méconnaissent les sentiments du pays.

Notre peuple est démocratisé jusqu'à la moelle. La liberté ne lui importe guères; dans ses angoisses il la sacrifie au premier dictateur venu. Mais il a pris en haine et en effroi l'ancien régime nobiliaire et clérical. Le drapeau blanc lui semble être le symbole de ce régime; cette répulsion instinctive ne se raisonne pas; elle est si profonde qu'au cœur même de la Bretagne et de la Vendée, les républicains triomphent de presque tous les candidats royalistes en les représentant comme des tenants du drapeau blanc.

Il était indispensable de dissiper avant tout les ombrages de la démocratie sur ce point; cette nécessité ayant été méconnue, la restauration monarchique est devenue impossible. Trompés dans leur espoir, les royalistes les plus ardents imputent aux plus modérés la responsabilité de l'échec, et ils se flattent que la France reviendra sans conditions à leur noble prince; c'est une illusion qui les porte à de dangereuses attaques contre le gouvernement de Mac-Mahon.

Les impérialistes sont une variété de légitimistes qui appuient leurs convictions sur le principe de la souveraineté nationale; s'il est admis, le prince impérial est le souverain légitime de la France jusqu'à ce que la nation en ait décidé autrement.

Ce parti n'est pas sans force ni sans chances. L'aurole qui brille encore sur les Napoléons, malgré nos désastres, le souvenir de la prospérité inouïe du second empire, l'horreur que le crime de septembre inspire, le noble caractère de l'impératrice justifient les vœux et les espérances des fidèles partisans de la maison impériale. Tout homme de sens convient que la plus ignoble et la plus bête des révolutions, effectuée devant l'ennemi, a décuplé nos malheurs. Tout homme de cœur s'incline devant cette femme sans peur et sans reproche, qui a tout sacrifié à son devoir de Française et qui, au milieu de l'émeute triomphante, aspirait seulement à partager les souffrances et la résistance de Paris. On ne peut oublier que la France a été deux fois arrachée par les Na-

poléon à l'anarchie.

Mais la confiance des impérialistes dans le suffrage universel est une dangereuse illusion. Les passions démagogiques ont pénétré parmi les masses; elles se laissent doper le mirage qui leur montre à l'horizon le pouvoir à saisir et des richesses à partager. Un prochain plébiscite donnerait moins de suffrages à l'empire qu'au radicalisme. Les impérialistes impatientes se trompent en considérant le gouvernement de Mac-Mahon comme un obstacle à la restauration de l'empire; elle ne peut s'effectuer prochainement. Ils commettraient une faute inexcusable s'ils défendaient la prépondérance brutale du nombre contre l'intelligence et la fortune.

L'illusion des républicains modérés ne peut s'excuser ni même s'expliquer après les expériences du passé. Comment justifierait-on la conduite d'honnêtes gens qui se joindraient à des voleurs et à des assassins dans l'espoir de les apaiser et de les convertir? C'est là, cependant, la politique des républicains qui se disent conservateurs. Les pétroleurs avec lesquels ils votent sont les plus détestables bandits. On dompte des bêtes féroces, on charme des serpents, mais on ne se mêle aux démagogues que pour être dévorés: l'histoire l'atteste. Depuis que le monde existe, il n'y a qu'un devoir politique et social: combattre le mal et les malfaiteurs, les mettre hors d'état de nuire. La raison et la foi interdisent toute alliance avec des athées qui, sous prétexte de progrès humanitaire, veulent détruire les conditions vitales de la patrie et de la civilisation. Quel fut le sort de ces sinistres niais de la plaine qui livrèrent aux montagnards la tête de Louis XVI? Où la France fut-elle conduite par les illusions de Lamartine et de Cavaignac, par les compromissions de M. Thiers?... Les mêmes erreurs entraînent les mêmes conséquences.

Grâce à la réaction conservatrice de 1871, nous existons encore: si tout est compromis, tout n'est pas perdu.

Le fait seul de notre existence garantit la liberté de plusieurs peuples et protège le catholicisme; la foi catholique cesserait d'être persécutée si nous pouvions nous relever.

La république nous a enlevé nos alliés; cependant la paix sera maintenue si nous sommes modestes et prudents. En sept années nous pouvons constituer une force militaire capable de nous faire respecter.

Mais il est nécessaire et urgent que la majorité des conservateurs se dégagent des illusions qui les divident. Leur devoir capital est d'ajourner la réalisation des vœux qui les séparent, et de se serrer autour du maréchal Mac-Mahon, de soutenir énergiquement son gouvernement. Il faut réduire les malfaiteurs à l'impuissance. Dans le prochain avenir, tendre à un autre but qu'à la victoire de l'ordre sur le désordre serait un erreur fatale et un immense danger.

Français.

M. Ricard, qui vient de prononcer un discours contre le Gouvernement, en faveur des journaux poursuivis, était en 1870, avocat à Niort. Il fut nommé par M. Gambetta préfet des Deux-Sèvres. Apprenant que les préfets ne pourraient pas être candidats à l'Assemblée nationale, il envoya bientôt sa démission. Immédiatement, le gouvernement lui donna des fonctions bien supérieures à celles de préfet, en le nommant commissaire général de la défense pour les trois départements des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Charente-Inférieure. C'était éluder la lettre de la loi, mais non son esprit. Par suite de cette nomination, M. Ricard se trouva investi de l'autorité suprême, et il en usa d'une manière tout à fait révolutionnaire dans la circonstance que nous allons rapporter.

M. Chaudreau, président du tribunal de la Rochelle, accusé d'avoir fait partie des commissions mixtes en 1852, fut, ce 28 janvier 1871, révoqué, par un décret de la déléga-tion de Tours, de ses fonctions de magistrat. Il n'accepta pas la mesure qui le frappait et il annonça l'intention de juger à l'audience du 1^{er} février. Prévenu par le procureur général du refus de M. Chaudreau d'obéir au décret qui le frappait, le ministère de la justice fit notifier le décret par le procureur de la république de la Rochelle avant que l'ampliation n'en eût été adressée.

M. Chaudreau, déclara qu'il ne tiendrait pas compte du décret. Une première audience fut tenue dans ces conditions, et malgré le nouveau procureur de la république, M. Bergier. En apprenant cette résolution, M. Crémieux prescrivit les mesures les plus sévères, et alla

jusqu'à ordonner l'arrestation du président. Pendant que le tribunal se préparait dans la chambre du conseil à entrer à l'audience projetée par le président, un brigadier de gendarmerie entra dans la salle, un papier à la main, en disant aux magistrats qu'il avait reçu de M. Ricard, commissaire général, l'ordre de leur demander de se retirer; — les magistrats protestèrent; un procès-verbal fut rédigé, et ils déclarèrent ne se retirer que par la force. Pendant ce temps, le décret ordonnant la fermeture du tribunal était placardé sur la porte. Ce décret, contre-signé par M. Ricard, n'a jamais pu être retrouvé parmi les décrets rendus par le gouvernement de la défense nationale, et cependant les signatures des membres du gouvernement y sont mentionnées. Lorsque le tribunal fut rouvert, l'affiche existait encore; le morceau de la porte sur lequel elle était collée fut coupé avec soin, et il est aujourd'hui conservé dans les archives du tribunal. Une photographie a été faite de cette pièce curieuse, et on peut facilement se la procurer au tribunal de la Rochelle.

Immédiatement le ministère de la justice télégraphia l'ordre de faire assigner M. Chaudreau devant le tribunal correctionnel pour usurpation de fonctions. Le tribunal répondit en donnant tout entier sa démission.

Informations

On dit dans le monde officiel que la double victoire que le ministère vient de remporter par le vote de la loi sur les maires et par le discours du ministre des affaires étrangères, va lui permettre d'accroître son action et d'entrer dans une voie nouvelle d'actes résolus et énergiques dans le sens conservateur.

D'après des dépêches parvenues à Versailles, les déclarations de M. le duc Decazes à la tribune de l'Assemblée nationale ont produit partout le meilleur effet. Le premier discours de M. le duc Decazes, comme ministre des affaires étrangères, aura eu un retentissement des plus heureux en France aussi bien qu'à l'étranger.

Depuis que la loi sur les maires a été mise à l'ordre du jour, tous les préfets, sans exception, ont dû envoyer et ont envoyé au ministère de l'intérieur un rapport sur chacun des maires de leur département: c'est sur cette enquête que le ministre a fait son travail d'ensemble et préparé ses arrêtés et décrets pour les nominations ou installations nouvelles. Mais il y a cela de particulier que beaucoup de maires, parmi ceux qui se sentaient menacés, ont cru devoir protester de leur dévouement et ont même donné des preuves de leur retour à de plus saines doctrines que celles qu'ils avaient pratiquées jusqu'alors. Le ministre a tenu compte de ces déclarations, et les modifications n'auront pas d'abord, paraît-il, toute l'importance numérique qu'elles devaient comporter.

On raconte que si l'incident de la dépêche adressée par M. Schérer au correspondant italien du Daily News provoqua une interpellation, le gouvernement en profitera pour édifier l'Assemblée et le pays sur les relations qu'entretenaient depuis longtemps certains radicaux bien connus avec les journaux étrangers les plus hostiles à notre pays, et sur la provenance de certaines correspondances antifrancaises adressées journalièrement à la presse anglaise, allemande et belge.

Mgr André, évêque de Strasbourg, vient d'adresser un mandement aux curés de son diocèse, leur recommandant de prendre une part très active au vote pour les élections au Reichstag allemand. Dans cette pièce, inspirée par le plus pur patriotisme, Mgr André se fait l'écho de la voix de toute l'Alsace des « aïeux », des « épouses », des « enfants », des « pays », et c'est au nom de ces intérêts si nobles et si chers, au nom du « salut temporel et spirituel » qu'il presse vivement chaque catholique de déposer d'après sa conscience « son bulletin de vote » sans se laisser dominer par des considérations étrangères au devoir de tout Alsacien.

On assure que tous les candidats français seront nommés le 1^{er} février.

Le candidat désigné pour Schlestadt est Mgr l'évêque Reuss. Dans les circonscriptions de

Strasbourg-Ville, Saverne et Mulhouse, les catholiques voteront pour les candidats des autres listes qui ont promis de combattre la politique religieuse prussienne.

On lit dans le Courrier de Paris:

Une scène des plus regrettables s'est passée chez le prince Napoléon, entre Son Altesse et M. Galloni d'Istria, député.

A la suite d'un échange d'explications des plus vives sur la politique suivie par le parti bonapartiste, et de la profession de foi du député de la Corse, décidé à consacrer ses efforts au retour seul du prince impérial, M. Galloni a quitté le salon du prince Napoléon. La rupture est complète, et nous devons ajouter que tous les bonapartistes qui ont eu connaissance de l'incident ont déposé leur carte chez l'honorable député de la Corse.

Le Gaulois reproduit le renseignement donné par le Courrier de Paris, et ajoute:

Si le renseignement donné par le Courrier de Paris est exact, nous nous empressons de joindre notre carte à toutes celles qui ont été adressées à M. Galloni.

Le prince Napoléon vient d'adresser la lettre suivante à la Volonté nationale, journal de la Charente-Inférieure. En voici un extrait:

Paris, le 49 janvier 1874.

Monsieur,

J'ai reçu, avec l'article publié dans la Volonté nationale du 14, sous le titre: « Un prince démagogue », la lettre que vous m'avez adressée.

Qu'y a-t-il de fondé dans la nouvelle que vous avez reproduite et commentée?

Est-il vrai que la démocratie ouvrière mêle mon nom à ses préoccupations et à ses espérances?

Je l'ignore. — Mais ce qui est vrai, ce que vous avez eu raison de dire et ce que je veux vous remercier d'avoir dit, c'est que j'appartiens à la démocratie par les idées et les opinions de toute ma vie. J'ai toujours pensé qu'il n'était possible de rien fonder en France de grand et de stable en dehors de la démocratie; et vous avez bien raison de dire que le triste spectacle auquel nous assistons n'est pas de nature à me faire changer d'opinion.

Cette lettre est vivement attaquée dans le Pays par M. Paul de Cassagnac, qui accuse le prince Napoléon de vouloir régner à la place du prince impérial. Le Pays constate que le parti impérialiste tout entier est hostile au prince Napoléon.

On lit dans l'Ordre:

Il ne dépend de personne, si haut qu'il parle et de si haut qu'il croie parler, de modifier la doctrine simple, nette et claire de l'Empire. La démocratie, souveraine par le suffrage universel, constituant une autorité vraiment nationale, voilà pour nous la loi et les prophètes.

Il n'est pas d'imprudences de langage ou de conduite qui puissent compromettre la solidité du faisceau formé par les convictions groupées autour de la cause que nous avons l'honneur de défendre.

Le chef du ministère anglais, M. Gladstone vient de prendre une grave résolution. Vivement ému des victoires du parti conservateur dans plusieurs élections récentes et ne se sentant plus appuyé aussi fortement dans le Parlement par le parti libéral, le premier ministre en appelle au jugement du pays. Mardi prochain doit paraître la proclamation royale qui dissoudra le Parlement actuel, et comme la période électorale est de trente-cinq jours, on pense que le nouveau Parlement pourra se réunir dans la première semaine du mois de mars. Nous rappellerons que le Parlement qui va se séparer s'est réuni pour la première fois le 10 décembre 1868, huit jours après la chute du ministère Disraeli. Il a ainsi tenu cinq sessions. On sait que la durée d'une législature est limitée à sept ans, en vertu de l'Acte de 1689, publié au commencement du règne de Guillaume III.

Chronique locale et méridionale.

La Société de secours mutuels s'est réunie dimanche dernier, au sortir de la messe solennelle célébrée à la Cathédrale. Du compte-rendu de la réunion, de la situation financière de la Société au 31 décembre 1873, il résulte que pendant cette année les recettes ont été de 11,883 16 Les dépenses de 10,408 50 Excédant de recettes, ci. 1,474 66 La société possède un actif disponible en rentes sur l'Etat et en fonds libres de 15,767 39 Et un actif sur la caisse des retraites pour la vieillesse de 24,286 80 Les intérêts capitalisés de l'actif de la société sur la caisse de retraites, pour l'année 1873, ne sont pas encore connus. Les donateurs de la somme de 200 fr. mentionnée au chapitre des recettes sont : MM. le général Favas. 100 Roumègue, père. 100 Le personnel de la société est actuellement de 914 membres participants et 205 membres honoraires.

M. Bouscanel, curé de Creysse, est mort dans le courant de cette semaine.

Le deuxième Concert annuel pour l'année 1873, donné par la Société Orphéonique de Cahors, aura lieu le Dimanche 1er février 1874, avec le concours de M. MOSNIER, artiste de passage, dont le public cadurcien a déjà apprécié le talent.

SOCIÉTÉ DES ETUDES.

Séance du 26 janvier 1874.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté, après une observation du président, qui annonce que la Société a été autorisée par M. le maire à faire transporter hors de la Bibliothèque, pour les copier et les publier comme elle l'a décidé, les manuscrits appartenant à la ville.

M. Lala, greffier à Sidi-Bel-Abbès, est admis à titre de membre correspondant.

M. Baudel lit ensuite une lettre de Jean XXII aux consuls de Cahors, pour les engager à rendre aux Chartreux une place voisine de leur monastère. Cette lettre se trouve en partie dans Lacroix, qui s'excuse de ne pas la donner toute entière parce que, dit-il, il n'a pas pu la lire, les caractères étant effacés. L'original de cette lettre est entre les mains de M. l'abbé de Roaldès, aumônier du Lycée, qui a bien voulu en donner une copie à M. Baudel. Cette pièce montre l'amour que le grand Pape portait à sa ville natale en même temps que la prédilection qu'il avait pour l'ordre des Chartreux.

Un membre donne quelques détails sur un ouvrage de M. Perret, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, sur les Tremblements de Terre, sur une communication de M. Henry Filhol à l'Académie des sciences, au sujet des Phosphates, et sur la découverte à Vitry-sur-Seine d'un paléotherium que M. Paul Gervais a fait extraire pour le Muséum.

M. Malinowski continue ensuite sa lecture sur les Etats provinciaux du Quercy et l'Administration des Intendants.

La séance est levée à 10 heures.

Des arrestations ont été opérées à Perpignan. Les prévenus appartiennent aux gardes nationaux qui terrorisèrent pendant deux jours, sous le gouvernement de la défense nationale, la commune de Pia. Ce n'est pas la première mesure prise par M. Depeyre, garde des sceaux, pour punir les coupables de si graves attentats.

Voici le nom des accusés qui ont été arrêtés : Kremer, ex-capitaine de la garde nationale ; Pray fils, Gilles Badir, inspecteur de police à Perpignan ; Baixas, Finateu, ex-maire ; Carrère (Emmanuel), ex-adjoint ; Salettes (Jean), ex-capitaine de la garde nationale de Pia.

Tous ces prisonniers ont été écroqués à la prison de Perpignan.

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MÉRIC

(Légende quercynoise)

Notre excellent collaborateur, M. Léon Valéry, dont le public a pu apprécier les prodiges d'imagination dans la légende du Roc de Saouto Méric, nous annonce qu'il suspend indéfiniment la publication de cette œuvre, si palpitante d'intérêt.

Afin de ne pas laisser nos lecteurs dans une perplexité cruelle sur le sort des personnages auxquels le récit émouvant de M. Léon Valéry les a si vivement intéressés, nous allons modestement poursuivre l'œuvre.

A défaut des brillantes qualités du poète des Heures intimes, des Martyrs et Bourreaux, etc., etc., nous appuierons notre récit de faits et de documents historiques.

Dernières nouvelles

Le Saint-Père a été souffrant ces derniers jours. Il va beaucoup mieux.

Un nouvel article de la Gazette de l'Allemagne du Nord, organe de M. de Bismark, est jugé comme plus modéré à l'égard de la France.

Une dépêche adressée de Rome au journal le Standard, affirme qu'une certaine froideur existe entre les cabinets de Rome et de Berlin. Il ne faut pas attacher une importance exagérée à cette dépêche, mais il résulte très clairement du langage de la presse italienne, que l'opinion publique est bien éloignée d'approuver le plan de campagne de M. de Bismark à l'endroit du clergé catholique. L'Italie a toujours combattu la domination politique des prêtres ; mais dès que le clergé se renferme strictement dans les devoirs qui lui sont tracés par sa mission évangélique, il reçoit partout des témoignages de déférence et de respect.

(Liberté).

Les journaux belges font allusion à des observations qui auraient été présentées par le gouvernement prussien au gouvernement belge relativement au langage tenu sur les affaires d'Allemagne par plusieurs journaux de Bruxelles.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 26 janvier.

Un Arrêt de la Cour de cassation, en date du 23, déclare légal et obligatoire l'arrêté du préfet du Rhône, exigeant que les déclarations de décès soient accompagnées de l'indication si le convoi se fera avec ou sans l'assistance d'un ministre des cultes. — Est également légale la disposition fixant l'heure des convois civils et interdisant les quêtes dans les cimetières. L'arrêté de la Cour de cassation ajoute que ces dispositions n'atteignent ni la liberté de conscience, ni le principe de l'égalité des citoyens.

Versailles, 26 janvier 1874, 7 heures 20 minutes, soir.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de M. Fresnean, relative à l'organisation du service religieux dans l'armée de terre. Mgr Dupanloup combat avec éloquence le contre projet de M. Jouin qui voit à tort dans le système du projet de loi, une violation de la liberté de conscience ; l'amendement de M. Jouin est repoussé par 330 voix contre 202.

MM. Peyrat et Challemeil-Lacour demandent à interpeller le ministre de l'intérieur sur la circulaire du 22 janvier 1874. L'Assemblée décide que l'interpellation sera mise à l'ordre du jour, après le vote définitif des lois d'impôt.

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5, du projet de loi relatif à l'organisation du service religieux sont ensuite votés. L'amendement du général Guillemaud tendant à ce qu'aucune salle spéciale

ne soit mise à la disposition des aumôniers pour faire des conférences dans l'intérieur des casernes est repoussé.

La séance est levée à 5 heures 40.

Paris, 27 janvier, 2 h.

La prise de Portugaleta par l'armée carliste, indique la prise prochaine de Bilbao.

Il est certain que le gouvernement prussien a envoyé une note à la Belgique pour se plaindre du langage de la presse catholique belge contre l'Allemagne.

Le Figaro publie des lettres de divers témoins de l'incident entre le prince Napoléon et M. Galloni d'Istria ; ils démentent que des paroles violentes aient été prononcées.

Bourse de Paris

Paris, 27 janvier 1874, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. % emprunt 1872. Values: 58,05, 84,25, 93,20, 93,25.

Annonces

UN BON PLACEMENT Emission de 10,000 Obligations

Nos lecteurs connaissent dans son ensemble l'entreprise des HUITRIERES DE PORTUGAL.

Ce n'est pas là une affaire dont l'exploitation est assise aux rivages du Nouveau-Monde ; elle est tout près de nous ; elle fonctionne sous les yeux du public ; ses excellents produits nous viennent d'au delà les Pyrénées ; son siège, ses bureaux sont à Paris. Par elle, le Portugal, qui nous envoie ses oranges, va pourvoir nos marchés d'huîtres, aussi abondantes que copieuses et fines. A Paris, les quantités qui arrivent aux Halles sont enlevées instantanément. Dans quelques temps, la province aura son tour. Et si, comme il n'en faut pas douter, la société réalise ses projets, partout on entendra de nouveau crier dans nos rues cet appel joyeux qui a longtemps raisonné aux oreilles de nos pères : A la barque ! à la barque !

Tout aliment nouveau apporté à la consommation d'un pays est un bienfait. Les huîtres actuellement vendues en France, qu'elles viennent d'Angleterre ou de nos côtes de la Manche et de l'Océan, sont à un prix inabordable pour les neuf dixièmes de la population. A l'aide des huîtres dont une société exclusivement française a acheté la concession du Gouvernement Portugais, voilà un mollusque, que l'on croyait à peu près perdu, à la veille de rentrer dans la consommation des ménages de France. Ceux qui ont mangé des huîtres de Portugal peuvent dire si elles ne valent pas cent fois mieux que toutes les huîtres artificielles obtenues par les moyens les plus coûteux, n'ayant ni chair, ni jus, que l'on voudrait nous faire avaler à 2 fr. et 2 fr. 25 la douzaine.

Mais ce qui est doublement intéressant, c'est que les concessionnaires, tout en rendant service aux consommateurs français, ont eux-mêmes fait une excellente affaire.

Constitués en société au capital de cinq millions, ayant à leur tête des ingénieurs, des banquiers, des propriétaires de la plus parfaite honorabilité, possédant toutes les installations nécessaires, en Portugal, aux lieux mêmes de production, sur nos côtes, où ils ont établi des parcs, à Paris où la vente se fait chaque jour sur une plus grande échelle, les concessionnaires ont voulu associer l'épargne française à leur entreprise. Nous avons, dans un précédent article, indiqué quelles seraient les conditions de cet appel aux capitaux de placement.

Aujourd'hui, en attendant que nous donnions le texte même du prospectus, nous sommes en mesure d'en résumer pour nos lecteurs les principales dispositions.

Il s'agit de 10,000 OBLIGATIONS ÉMISES à 150 fr. et REMBOURSABLES EN 24 ANNUITÉS. Chaque obligation rapportera 12 FRANCS D'INTÉRÊT ANNUEL, soit 8 % de revenu fixe, et 930 % en y ajoutant la prime de remboursement. Le remboursement s'effectuera par voie

de tirage au sort, et on va voir que les souscripteurs impatients de toucher leurs primes seront satisfaits : Le premier tirage d'obligations aura lieu le 1er juillet prochain, DANS CINQ MOIS !

Un autre avantage offert aux souscripteurs et que nous tenons à constater : l'intérêt de 8 % partira du 1er janvier 1874 et sera payable en deux termes, le 1er juillet 1874 et le 1er janvier 1875, et ainsi de suite.

Par la modicité du taux de l'émission, 150 FRANCS payables en trois versements ; par l'élévation de l'intérêt : 8 % courant du 1er janvier 1874 ; et par l'avantage de la prime de remboursement à 200 FRANCS, à partir du 1er juillet prochain, ce placement, s'appuyant aux gages les plus sérieux, se recommande de lui-même. Il est à la portée du propriétaire, de l'industriel, du commerçant, comme des plus petites bourses.

De plus amples détails sont à la disposition de toute personne qui en fait la demande, au siège social, 40, rue de Berlin, ou au bureau central, 31, rue Vivienne, place de la Bourse, à Paris.

Pour finir, annonçons que la date de la souscription est définitivement fixée : elle s'ouvrira le JEUDI, 29 JANVIER et sera close le MARDI, 3 FÉVRIER.

Bulletin de la Société de Géographie.

SOMMAIRE :

I. — Mémoires et Notices.

A. Pinart. — Voyage à la côte nord-ouest d'Amérique, d'Ounalashka à Kadiak. Joseph Halévy. — Voyage au Nédjan (suite). Dournaux-Dupéré. — Le rôle de la France dans l'Afrique septentrionale. Le voyage de Timbouktou.

II. — Nouvelles et faits géographiques.

Henri Duveyrier. — Voyage du Dr Nachtigal au Bahar El-Ghazal.

III. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances. Ouvrages offerts à la Société. Table des matières du tome VI (6e série).

Carte.

A. Pinart. — Itinéraire aux îles Aléoutiennes, d'Ounalashka à Kadiak.

Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 30 (24 JANVIER 1874).

Beauvis : La force et le mouvement. — Berthelot : Les composés oxygénés de l'azote ; leur stabilité et leurs transformations réciproques. — Védie : Nouvelle théorie du plaisir et de la douleur fondée sur la physiologie. — Bulletin des Sociétés savantes. — Nécrologie.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 30 (24 JANVIER 1874).

La semaine politique. — Ernest Duvergier de Hauranne : La loi municipale. — Paul Janet : Jacobi et la philosophie de la foi. — Un épisode de la guerre de partisans dans les Vosges. — François garnier et les intérêts français dans l'Indo-Chine. — Ristelhuber : L'étymologie populaire. — Causerie littéraire. — Bibliographie.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine à Paris.)

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 50e fascicule, I à INC est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 60e livraison (24 Janvier 1874). — TEXTE La fille aux pieds nus, par J. Gourdault. — La Guinée : le pays des Achantis, par L. Roussell. — En congé, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Le gâteau des rois, par Marie Maréchal. — Les nouveaux fossiles aux Etat-Unis, par G. Tissandier.

DESSINS par Vautier, Bayard, Adrien Marie, Lancelot.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE.

Quatorze ans d'une prospérité dont aucun exemple analogue ne s'était encore produit, ont prouvé que la Mode illustrée est un journal indispensable aux femmes de toute condition, puisqu'elle enseigne la véritable élégance, et la met à la portée de toutes les fortunes en publiant chaque année 500 patrons en grandeur naturelle, de forme excellente, et accompagnés d'explications si claires et si minutieuses, que la femme la plus inexpérimentée, ne peut manquer de réussir, en faisant ses vêtements d'après ces patrons.

Tous les travaux ayant une utilité pratique, comme tous les travaux d'agrément, remplissent tour à tour les 52 numéros que la Mode illustrée publie chaque année. Un numéro par semaine. — Deux planches de patrons par mois. — Romans choisis de façon à pouvoir être lus par toute la famille. — Articles d'éducation. — Conseils concernant l'ameublement, la tenue du ménage, etc., etc. sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie à l'Administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot frères, fils et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; mais dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les Départements :

1^{re} édit. : 3 mois 3 f. 50 ; 6 mois 7 f. » ; 12 mois 14 f. »
2^e — 3 mois 7 f. » ; 6 mois 13 f. 50 ; 12 mois 25 f. »
S'adresser également dans les Librairies des départements.

LACHAUD et BURDIN, Libraires-Éditeurs
4, Place du Théâtre-Français, à Paris.

SPLENDIDES ÉTRENNES :

Guerre de 1870-1871, histoire politique et militaire, par A. WACHTER; 47 dessins inédits de A. DARJOU (rien n'a été publié d'aussi complet et d'aussi exact), un beau volume, grand in-8° Jésus relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 20 fr.

Œuvres posthumes de Napoléon III, autographes inédits grand in-8°. — Prix, franco... 7 fr. 50

La mosaïque, revue pittoresque de tous les temps et de tous les pays, grand in-4°, formant un magnifique album de 416 pages, illustré de 350 gravures, richement relié. — Prix, franco... 11 fr. 50

Le Siège de Paris, par FRANCISQUE SARCEY, illustré par BERTALL, un beau volume grand in-8°, richement relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 5 fr.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE

publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de :

52 Numéros illustrés.

52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.

24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.

3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.

Chronique de la mode, Courrier de Paris, nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Édition avec Gravures coloriées :

Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.
Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :

26 Numéros illustrés.

26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.

12 Planches avec 200 patrons en grandeur naturelle.

1,500 Gravures noires intercalées dans le texte.

Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées :

Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.
Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Édition avec gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5/100. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Éviter les contrefaçons :

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie

E. BORS

rue Fénélon, à Cahors

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce; on trouvera chez lui les articles suivants :

Théières pour soirée, Cafetières élégantes pour limonadier et bourgeoisie, Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence, Lanternes pour calèches, voitures, omnibus, à huile de pétrole.

On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants : Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pincés, Moules pour gâteau, Réchauds, Fourneaux et fers à lisser, Soufflets de salons et de cuisine, Sceaux de chambres inodores avec brocs, Irrigateurs et tout espèce de Poterie d'étain.

Le Sieur BORS se charge également de tous les travaux FERBLANTERIE ZINGUERIE ETC.

Huile Pétrole et Essence première qualité

A CÉDER DE SUITE
A Cahors

UN CAFÉ

parfaitement situé

Matériel complet et tout neuf. — Assortiment de liqueurs.
S'adresser au bureau du Journal.

Nos Maîtres hier

Etudes sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,

Par M. H. ANDRÉ,
Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix : 3 f.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS
D'ÉGLISES.



FLEURS
VIVANTES
BOUQUETS

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements
Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.
Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.
Garnitures de fleurs pour modistes.
Grand dépôt de Couronnes immortelles.
Couronnement mortuaire à louer.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



A CAHORS

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

LA CONFIANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE

CONTRE L'EXPLOSION DU GAZ, L'EXPLOSION DE LA Foudre ET CELLE DES CHAUDIÈRES À VAPEUR

Autorisée par Ordonnance du 16 septembre 1844, et par Décrets Impériaux des 23 avril 1856 et 20 juillet 1862

A PARIS, RUE DE GRAMMONT, 21

CAPITAL SOCIAL : SIX MILLIONS DE FRANCS

ENSEMBLE DES GARANTIES :

vingt-trois millions de francs

PRÉSIDENT : M. DEVINCK, G. O.

Négociant; ancien membre du Conseil municipal de Paris, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine, ancien député au Corps Législatif.

Aucune Compagnie ne présente de garanties plus sérieuses et ne se recommande plus honorablement à la confiance publique.

Représentant de la Compagnie : M. THIÉRY, à Cahors, rue Darnis, ou chez M. Verdier, horloger-bijoutier, galerie de Polmont.

Librairie Classique et Religieuse

Maison GODINAUD

E. JOLY, Successeur

Galerie de Fontenille, à Cahors

1874 ÉTRENNES 1874

GRAND ASSORTIMENT

DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE

PRIX MODÉRÉS

Papeterie de luxe et ordinaire, Fournitures de bureau, Registres carton, Cordes de Naples, Papier de Musique et livres de prix. — Objets de luxe, Fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats.

M. ESCOFFRE, CARROSSIER

A CAHORS, BOULEVARD NORD.

Un Coupé d'occasion presque neuf, à quatre places, dans un bon prix, garniture neuve, réps soie, gris argent et peinture neuve.

Phaéton neuf, bien monté, garniture verte en marroquin et drap, à prix réduit.

Des petites Voitures à quatre et six places, à prix réduit.

Harnais noirs et jaunes et toutes sortes d'articles pour Sellerie et Carrosserie.

Echange de Voitures d'occasion.

TABLEAU DES DISTANCES

Journallement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte, le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr. pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr.

Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.

Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures en boutons, palmes, etc.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.
GRAINES DE TOUTE SORTIE.

chez **CONTOU**, boulanger,
rue St-James, à Cahors.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaud.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris,
et dans les princ. Pharmacies
de France et de l'Étranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN
au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, le Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix